PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2024 à 19h00

Convocation du 27 août 2024

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents: Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Anne MAYER,

Frédéric BRUERE, Vincenzo AGRELO et Yvonne FREMONT

Absents: Christophe GAIGNON, Olivier CHARRIER, Isabelle JOREAU, Philippe VARIN,

Mireille FOURMOND et Magalie MARTIN.

Bon pour pouvoir: Néant

Ordre du jour :

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les sujets suivants :

- Tarifs du gîte,
- Questions diverses

DCM 2024-32 TARIFS DU GÎTE EQUESTRE ET TOURISTIQUE DE LA BREILLE-LES-PINS

Madame le Maire souhaite revoir les tarifs du gîte équestre et touristique comme suit : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, FIXE les tarifs suivants :

Chambre 2 personnes	
1 nuit : 75 €	

Chambre 4 personnes	
1 nuit : 95 €	

Dortoir 1 personne	
1 nuit : 30 €	

Dortoir complet 6 personnes	
1 nuit : 150 €	

Gîte complet		
1 nuit : 400 €	8 nuits : 2.285 €	
2 nuits : 700 €	9 nuits : 2.570 €	
3 nuits : 1.050 €	10 nuits : 2.855 €	
4 nuits : 1.300 €	11 nuits : 3.140 €	
5 nuits : 1.550 €	12 nuits : 3.425 €	
6 nuits : 1.800 €	13 nuits : 3.710 €	
7 nuits : 2.000 € une semaine		

Accueil cheval		
1 nuit : 15 €	8	

- * Pour le gîte complet, pour une réservation au-delà de 13 nuits, le prix est de 300.00 € (trois cents euros) supplémentaire par nuit.
- * Capacité maximum 15 personnes.
- * Une taxe de séjour redevable par personne et par nuit. (Révisable chaque année avec les tarifs en vigueur votés par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire)
- * Caution demandée : Pour 1 chambre 300 €, pour le gîte complet 2.000 €.

A défaut de restitution du logement dans un état de propreté minimal un chèque de 150€ sera demandé et encaissé. La caution ne sera restituée qu'après remise de ce chèque.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les modifications de la cuisine seront effectuées d'ici la fin d'année.

D'autre part lorsque le gîte sera loué entièrement, les locataires disposeront de la totalité des lieux pendant la durée du séjour.

Madame VIRIEUX suggère que le portable du gîte soit donné à l'élu de permanence afin qu'il serve pour les deux bâtiments gîte et salle culturelle et de loisirs lorsqu'ils sont loués. De cette façon nous gardons un unique numéro pour tous les locataires.

L'état des lieux se fera uniquement par les agents communaux et non par les élus.

Il faudra revoir l'hébergement des chevaux et prévoir de la litière, copeaux de lin.

Madame Anne MAYER se charge de faire un devis.

QUESTIONS DIVERSES

REPAS DES AINES

Le repas des aînés est fixé le <u>dimanche 20 octobre à 12 heures</u> à la salle culturelle et de loisirs. Le repas sera préparé par le service traiteur du restaurant Le Pélican à Vernantes. Un spectacle se déroulera à l'issue du repas.

POT D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX HABITANTS

Madame le Maire souhaite faire un pot d'accueil pour les nouveaux arrivants, elle propose le <u>vendredi</u> <u>25 octobre à 18h30.</u>

Il faudra recenser les nouveaux administrés afin de leur envoyer une invitation.

COMMISSION BULLETIN MUNICIPAL

Madame le Maire propose de réunir la commission communication – bulletin <u>vendredi 27 septembre</u> à 18 heures.

COMMISSION CIMETIERE

Madame le Maire propose de réunir la commission cimetière <u>jeudi 19 septembre à 14 heures</u>. Monsieur Frédéric BRUERE demande à faire partie de la commission, il sera ajouter à la liste actuelle.

CONGRES DES MAIRES DU 19 AU 21 NOVEMBRE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les dates du congrès des maires pour les personnes intéressées. Il faut maintenant prévoir l'organisation de ce déplacement.

ACHAT D'ARBRES

Dans le cadre du projet « Les forêts Saumur Val de Loire », les collectivités peuvent bénéficier de subvention par la Communauté D'Agglomération Saumur Val de Loire pour l'achat d'arbres.

La commission embellissement s'est réunie et à préparer un projet. Un devis devra être établi afin de monter le dossier de demande de subvention avant fin 2024.

Ces arbres seraient plantés entre la salle culturelle et de loisirs et le cimetière afin d'apporter de l'ombre à cette parcelle.

COMPTEURS D'EAU

Il y a trois compteurs d'eau sur la commune inutilisés, Madame le Maire propose au conseil municipal la fermeture de ces branchements.

Il s'agit des points :

- Espaces verts, salle culturelle,
- Dépôt local du comité des fêtes,
- Chemin du plan d'eau-halte équestre.

Une demande sera faite auprès du service des eaux pour clôturer ces compteurs.

PERMANENCES DE LA SALLE CULTURELLE ET DE LOISIRS

Un point est effectué sur les prochaines locations.

La séance est levée à 20h30. La prochaine réunion est prévue lundi 7 octobre à 19h00.

Le Maire

Remarque:

Le secrétaire de séance

Procès-verbal approuvé par le conseil municipal le : 4 0 to 4 2024

Mise en ligne le : 8 octobre 2024